



INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



Notes sur la Couverture médiatique audiovisuelle 11 au 17 novembre 2015

Ce rapport vise à déterminer dans quelle mesure et comment les médias agissent comme agent de pacification ou plutôt comme amplificateur des tensions, à travers l'identification des propos incendiaires proférés dans les médias. Il sert également à observer les foyers de tension qui se manifestent dans le pays et qui reçoivent une couverture médiatique.

A LA UNE

COMMUNALES PARTIELLES :

Les électeurs de 19 communes de la Grande île, dont trois urbaines et 16 rurales, sont retournés aux urnes le 13 novembre dernier. « La journée a été décrétée chômée dans les circonscriptions concernées par les élections partielles » a précisé Ndriana Ralaiariliva, Président de la CENI-T. Pour rappel, l'organisation des scrutins a encore été confiée à cette Commission électorale. Quatre jours après le vote, l'intégralité des résultats n'a pas encore pu être partagée par les médias. Les premières informations précisent que les listes HVM sont en tête dans la commune d'Antakavana, dans le district d'Ankazobe, à Andohan'Ilakaka, dans le district d'Ihorombe et à Fénériver-Est, dans le district éponyme. Le candidat indépendant de l'association « Afom-pivoarana » mène la course à Alarobia-Ambatomanga, dans le district de Manjakandriana. Selon le Secrétaire exécutif de la CENI-T, la publication des résultats provisoires des partielles se fera au plus tard le 20 novembre. La proclamation officielle des résultats définitifs est prévue le 11 décembre.

*Fortes de leurs nombreux correspondants répartis dans plusieurs régions de l'île, les chaînes nationales ont pu rapporter le déroulement des scrutins et informer des premiers résultats pour les communes d'Antakavana dans le district d'Ankazobe, d'Ilaka Est dans le district de Vatomandry, de Moramanga dans le district éponyme, de Tsaravinany dans le district d'Anosibeana, d'Anivorano dans le district de Brickaville, d'Ampasimazava dans le district de Vavatenina et d'Andohan'Ilakaka dans le district d'Ihosa. **TVM** a consacré une large couverture au déroulement des scrutins à Moramanga où le taux de participation avoisinait les 10%, pour les 23 bureaux de vote recensés. **RNM** a informé ses auditeurs des mesures particulières prises à Ankazobe, notamment suite à des attaques de dahalo. Deux gendarmes et un élément de l'armée ont été effectivement postés dans chacun des cinq bureaux de vote. Afin de suivre de près l'évolution des scrutins, la radio nationale a dépêché un journaliste au siège de la CENIT. Ce dernier a accordé la parole à Hervé Rakotozanany, Responsable en communication et en éducation auprès de la Commission électorale, qui a relevé le faible taux de participation, la présence des observateurs internationaux à Alarobia-Ambatomanga et l'interception de deux bulletins pré-cochés à Sakaraha. A ce propos, Lalatiana Rakotondrzafy, de la radio **FREE FM** a mené des investigations auprès des deux communes de ce district, concernées par ces partielles. Intervenue en direct dans l'émission « Anao ny Fitenenana », la chroniqueuse a confirmé ces cas de fraude et a dénoncé, par la même occasion, l'abus des prérogatives de puissance publique par les candidats HVM. Elle a également rapporté l'initiative de la CENI-T qui a déposé une plainte auprès de la gendarmerie. **TV PLUS** a couvert le déroulement des scrutins partiels dans les régions Analamanga, Toliara et Ihorombe, en informant notamment ses téléspectateurs des résultats provisoires dans les communes d'Antakavana, d'Alarobia-Ambatomanga et Andohan'Ilakaka. **VIVATV**, pour sa part, a focalisé son attention sur la défaite du candidat MAPAR, Felix Ramahitsoa, à Fénériver Est. « Les communales partielles de cette circonscription sont les plus sales des 19 communes » commente la chaîne. Pour justifier son opinion, la chaîne a diffusé les images d'un membre du CED, qui serait pris en flagrant*

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



délict, en train de modifier l'adresse de provenance d'une urne qui aurait déjà été utilisée dans un autre bureau de vote.

Reprenant la déclaration de la CENIT, **MATV** a rassuré que les nouveaux maires feront partie des grands Electeurs pour les sénatoriales du 29 décembre.

PROCESSUS ELECTORAL

SENATORIALES : LES LISTES DES CANDIDATS DEVOILÉES

11 listes de candidats sont en lice pour les élections sénatoriales, dans la province d'Antananarivo. Les formations politiques majeures ont déposé les dossiers de leurs candidats auprès des Organes de Vérification et d'Etudes des Candidatures, à la dernière minute. De ce fait, l'OVEC de Nanisana a exceptionnellement décidé d'ouvrir ses portes jusqu'à minuit. Mananjara Andriambololona, Chef de région Analamanga, figure en tête de liste HVM, Olga Ramalason, ancienne ministre du Commerce de la Transition, pour le TIM, son porte-parole Pierre Houlder pour le MAPAR, Fanomezantsoa Ratsihoarana pour le MMM, Etienne Ratsimandresy pour le MASA et Ange Andrianarisoa, pour l'AREMA. Conformément aux dispositions de la CENI, les tribunaux administratifs des six provinces arrêteront la liste des grands électeurs, qui sera publiée le 29 novembre. La liste définitive des candidats, quant à elle, sera connue le 30 novembre.

A trois jours de la clôture du dépôt de candidature, l'OVEC de Nanisana, n'a encore réceptionné aucun dossier, ce qui a inquiété la majeure partie des médias. Pour preuve, les chaînes nationales ont relayé les sensibilisations émanant des autorités. Au micro de la **TVM**, le ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation Solonandrasana Olivier Mahafaly a exhorté tous les partis politiques intéressés à déposer les candidatures de leurs représentants bien avant la date butoire. Jean Victor Rasolonjatovo, Secrétaire exécutif de la CENI, est également intervenu sur la **RNM** pour mettre en garde, en soulignant que « seul un décret peut reporter la date limite du dépôt de dossier de candidature ». **MATV** rapporte qu'à trente minutes de l'heure de fermeture de l'OVEC, seules quatre formations ont présenté leur liste. Elle a par ailleurs précisé que la structure aura trois jours pour étudier la recevabilité des dossiers de candidature. **TV PLUS** a accordé une attention particulière à l'identité des têtes de liste des états-majors politiques. Quelques jours plus tôt, alors que le TIM était en pleine réunion à huis clos pour finaliser sa liste, la chaîne a interviewé le parlementaire Félix Randriamandimbison qui a expliqué la procédure de sélection de ses candidats. « Les personnalités qui se sont présentées aux législatives comme aux communales peuvent se proposer pour ces scrutins, ce qui n'est pas le cas des députés. Par ailleurs, le dernier mot revient à Marc Ravalomanana » avance le parlementaire. Il ne manque pas de souligner que ces dispositions ont créé certains remous au sein de la formation, plus précisément une lutte d'influence entre les principales figures politiques afin de pouvoir se présenter sous les couleurs du parti. **VIVA TV** a fait part des premières réactions de la tête de liste du MAPAR pour la province d'Antananarivo. Au micro de la chaîne, Pierre Houlder a affiché son assurance quant à l'obtention d'un siège au sein de la Chambre haute, confortant ainsi la récente affirmation de la chaîne selon laquelle « le MAPAR s'avère prêt, bien qu'une semaine soit loin d'être suffisante pour préparer les dossiers aux sénatoriales ». La station a également approché la députée Christine Razanamahasoa, Coordinatrice nationale, qui avait révélé que le parti d'Andry Rajoelina visait 7 à 10 sièges.

ANTSIVA s'est plutôt intéressée au volet organisationnel des élections. La station a fait intervenir le Vice-président de la CENI, Thierry Rakotonarivo, qui a donné des détails sur l'organisation des scrutins. « La liste électorale sera établie par commune qui devrait donc disposer de son bureau de vote. Cependant, les chefs-lieux de district accueilleront des bureaux de vote pour que les grands électeurs issus des communes lointaines puissent participer au vote. Il y aura, de ce fait, davantage de

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



bureaux que de nombre communes » a-t-il précisé. **KOLO TV** a été très critique envers la Commission électorale. Elle remet plus précisément en cause la rigueur dont a fait preuve la CENI dans les préparatifs de ces scrutins et a justifié son opinion par les critiques formulées par les partis MAPAR et MMM. La première formation politique a en effet remis en question sa crédibilité tandis que la seconde a dénoncé les « manœuvres frauduleuses » du régime actuel qu'elle accuse de vouloir corrompre les grands électeurs.

POLITIQUE INTERNE

CHEQUES CARBURANT : LES DEPUTES EXIGENT LA DEMISSION DU MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET

Un décret a été émis exigeant que les compagnies pétrolières acceptent le mode de paiement par chèque-carburant mais compte tenu des 30 milliards d'Ariary de Chèques Carburants et Lubrifiants non régularisés par l'Etat, les gérants de station-service ont décidé de fermer leurs pompes. Mécontents de la situation, les députés, à qui ces avantages profitent, ont haussé le ton et ont revendiqué la démission du ministre des Finances et du Budget, Gervais Rakotoarimanana. Le 11 novembre dernier, le Trésor public et le ministère de l'Energie et des Hydrocarbures ont mené des négociations auprès des compagnies pétrolières. A l'issue d'une table ronde, le Trésor public a consenti à établir un calendrier pour le paiement régulier des arriérés. Les compagnies, quant à elles, se sont engagées à accepter de nouveau les paiements par CCAL mais exigent que l'Etat s'acquitte de ses factures sans dépasser le délai de 100 jours.

*La majorité des médias, en l'occurrence **TV PLUS, RADIO PLUS, TVM et KOLO TV**, ont couvert la conférence de presse organisée par le Trésor Public. Son Directeur général, Jean Pierre Feno, a rassuré à cette occasion les parlementaires que « l'Etat s'acquittera de ses dettes, que les stations-services accepteront de nouveau les CCAL à partir du 11 novembre et que les chèques-carburants seront ultérieurement remplacés par des cartes à puce pour faciliter le contrôle et la gestion ». Après une investigation entreprise auprès de diverses stations-services, **ANTSIVA** a soutenu que le problème n'est pas encore entièrement résolu. La station rapporte en effet que la compagnie Jovenna n'accepte toujours pas les CCAL. Au micro de la radio, le gérant d'une station-service de cette compagnie pétrolière a spécifié qu'il n'a encore reçu aucune directive l'autorisant à accepter de nouveau ce mode de paiement. Elle mentionne également que certaines compagnies limitent le montant des approvisionnements en carburant, payés par CCAL, à 40 000 Ariary.*

MARA NIARISY : LES DEPUTÉS REVENDIQUENT UNE ENQUÊTE AVANT LA LEVÉE DE SON IMMUNITÉ PARLEMENTAIRE

Dans une lettre adressée au Bureau permanent de l'Assemblée nationale, la ministre de la Justice a demandé la levée de l'immunité parlementaire de deux députés, dont Mara Niarisy, soupçonné d'être impliqué dans une affaire de vol de bovidés d'envergure. Pour ses collègues députés, il est impossible de satisfaire cette requête de la Garde des Sceaux tant qu'une enquête n'aura pas été menée pour justifier la pertinence de ses accusations. Ainsi, une commission d'enquête parlementaire a été mise en place le 11 novembre et prévoit une descente à Ankazoabo-sud, le 17 novembre avec les membres du gouvernement. La mission sera menée par Helson Brisson Erafa, Vice-Président de l'Assemblée nationale pour la province de Toliara.

*La réticence des députés face à la requête du gouvernement a retenu l'attention de la majeure partie des médias. **ANTSIVA** s'est enquis des avis de Brunelle Razafintsiadraofa, député élu à Ikongo et de Randrianandraina, parlementaire de Benenitra, qui s'opposent catégoriquement à la levée de l'immunité parlementaire du député Mara Niarisy. Dans un souci d'approfondissement, la station a fait*

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



*appel au juriste Firiana Ranesa qui a expliqué que la levée de l'immunité parlementaire requiert l'aval des deux tiers de la Chambre basse. Se référant également aux textes en vigueur, **VIVA TV** est peu convaincue que le gouvernement parviendra à ses fins. Au micro de la chaîne, Théophile Razakandraina a dénoncé les « persécutions » que subissent quotidiennement les députés, comme en témoigne le cas de Mara Niarisy, d'où tout l'intérêt de cette immunité. Elle a également rapporté l'avis d'Abel Razafimahatratra selon lequel l'éventuelle levée de l'immunité parlementaire ne pourra être envisagée qu'après la réalisation de l'enquête.*

***RADIO PLUS** a accordé la parole à Helson Brisson Erafa, chef de la mission parlementaire à Ankazoabo-sud, qui a avancé qu'une table ronde sera initiée spécialement pour étudier le cas du député Mara Niarisy. Au micro de **MATV**, Malement Liahosoa, Rapporteur général de l'Assemblée nationale, apporte plus de précisions en indiquant qu'il s'agira d'une rencontre entre le gouvernement et les commissions de l'Assemblée nationale. Toujours selon la chaîne, cette discussion est prévue se tenir avant le départ de la commission en charge de l'enquête sur le terrain à Ankazoabo Atsimo. **TV PLUS** a souligné que le Secrétaire d'Etat en charge de la gendarmerie a déclaré de ne pas s'ingérer dans l'enquête.*

SOCIETE

LIMOGEAGE DU DG DE L'OMDA : LES ARTISTES REAGISSENT

Le Conseil des ministres du 11 novembre a limogé Haja Ranjarivo de son poste de Directeur général de l'Office Malgache des Droits d'Auteur, suite à un soupçon de détournement de fonds. Cette décision a suscité de vives réactions de la part des artistes. Au lendemain de cette décision gouvernementale, le syndicat des artistes, le Conseil d'administration de l'OMDA ainsi qu'une cinquantaine de chanteurs se sont réunis en vue de déterminer la stratégie à adopter pour revendiquer le maintien de l'actuel DG de l'OMDA. Leur élan a cependant été coupé court par la ministre de la Culture et de l'Artisanat, Brigitte Rasamoelina, qui a rappelé qu'elle a le droit de statuer sur les organismes rattachés à son département, notamment lors de sa rencontre avec une délégation des artistes le 13 novembre. Ces derniers revendiquent ainsi un audit pour justifier la culpabilité de Haja Ranjarivo face à ces accusations.

*Soucieuse de l'image des institutions, **TVM** a brièvement survolé ce conflit entre le ministère de la Culture et les artistes membres de l'OMDA, en soutenant que la ministre Brigitte Rasamoelina a déjà exposé les raisons qui ont poussé son département à adopter le décret abrogeant la nomination de Haja Ranjarivo à la direction générale de l'OMDA. **VIVA TV**, pour sa part, a accordé une couverture à la conférence de presse tenue par le syndicat des artistes, qui s'est tenue à la bibliothèque nationale. Dénonçant le « limogeage arbitraire » de Haja Ranjarivo, les membres du syndicat ont souligné que les fonds faisant l'objet d'une accusation de détournement ne sont pas comptabilisés dans les comptes de l'OMDA. **KOLO TV** a également choisi de rapporter la voix des artistes. La chaîne a ainsi invité sur son plateau, les chanteurs Théo Rakotovao, Lôla, Samoela et Jaobjoby. « La décision que vous venez de prendre ne fait qu'empirer votre relation avec les artistes malgaches. Revenez sur votre décision » ont-ils lancé à l'endroit de la ministre de la Culture et de l'Artisanat. Ils ont par ailleurs profité de l'occasion pour faire part de leur soupçon quant à l'éventuelle implication de Brigitte Rasamoelina dans le détournement des fonds de l'OMDA de Toamasina. **FREE FM** affiche sa subjectivité en dénigrant ouvertement la ministre. « Brigitte Rasamoelina n'a jamais eu de programme pour les artistes et ne les a jamais invités à son bureau depuis sa nomination » dénonce le journaliste de la station.*

*Contrairement aux médias précédents, **TV PLUS** a privilégié l'impartialité dans le traitement de ce sujet délicat. D'une part, la chaîne a donné la parole aux représentants des artistes Samoela Rasolofoniaina et Eusèbe Jaobjoby qui ont rappelé que la Direction générale de l'OMDA est un poste*

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



technique et que les artistes auraient dû être préalablement consultés car ils détiennent 90% des actions de l'office des droits d'auteurs. Ils ne souhaitent pas revenir à zéro et encore s'investir dans le renforcement de capacité du futur Directeur général. D'autre part, la station a couvert la rencontre entre les artistes et la ministre de la Culture, en accordant une certaine attention aux explications de cette dernière.

PROPOS ILLEGITIMES

La déclaration de l'ambassadeur de France, Véronique Vouland selon laquelle « les îles Eparses appartiennent à la France » continue de susciter les débats et génère une certaine hostilité d'une partie de l'opinion publique envers les Français. Entendu sur les ondes de **RADIO PLUS**, dans l'émission interactive « Demokrasia mivantana », un auditeur a affirmé que « les Français haïssent les Malgaches, surtout les intellectuels. Vu leur mentalité de raciste, ils feront tout pour nous dépouiller » et ce, sans susciter la moindre réaction de la part de l'animateur. Invité dans l'émission spéciale de **TV PLUS**, James Ratsima, fondateur du parti « Madagasikara Iray » et leader du mouvement « Hetsika miaro ireo nosy malagasy » a véhiculé plusieurs rumeurs infondées selon lesquelles « un deal entre Madagascar et la France sur les îles Eparses a été établi durant la période transitoire » ou encore que « l'armée malgache complot avec les Français et les traîtres à la patrie ».

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:

